

Bretagne rurale et rurbaine
pour un développement durable
*Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus*



► Saint-Mars-de-Coutais (44)

Des ateliers citoyens sur l'énergie renouvelable

Désireux de soutenir les projets d'énergies renouvelables sur la commune et sollicités par de plus en plus de développeurs privés, les élus de Saint-Mars-de-Coutais décident de prendre le temps d'intégrer les habitants à la définition des projets.

Saint-Mars-de-Coutais est une commune ligérienne de la communauté de communes Sud Retz Atlantique de 2 690 habitants située à 20 minutes de Nantes et de Pornic. Elle a entrepris ces dernières années de nombreux projets de dynamisation de son centre-bourg, comme la rénovation des espaces publics. À la mi-mandat, la hausse des coûts énergétiques, l'approbation de la loi APER relative à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et la pression de grosses entreprises extérieures prêtes à investir sur la commune rendent le besoin de s'emparer de la question de la production énergétique de plus en plus pressant. Les élus décident de prendre le temps et les moyens de mener un débat de manière démocratique.

↗ Se faire accompagner pour animer les débats

Dans une démarche de transparence et de pédagogie, les élus décident d'associer les habitants au choix des filières à développer et des idées de projets pertinents à imaginer sur la commune. "Une manière de ne pas subir mais au contraire d'accompagner ce nécessaire mouvement" témoigne Mickaël Derangeon, adjoint au cadre de vie, à l'environnement et à la santé, à l'initiative de l'action. Pour animer ce sujet sensible dans de bonnes conditions et permettre des échanges constructifs, la commune a souhaité faire appel à un prestataire extérieur reconnu dans ses connaissances scientifiques et techniques en



Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés d'avril à octobre 2024. Une seconde étape dédiée à la mise en œuvre des projets va démarrer en mai 2025.

© BRUDED

matière de production énergétique et sa compétence à l'animation d'ateliers participatifs. Le choix s'est arrêté sur la SCOP EO, facilitateur de projets d'énergie citoyenne basé à Redon. "La question énergétique et l'animation de débats sereins ne s'improvisent pas et requièrent un vrai savoir-faire" indique Mickaël Derangeon. Le cabinet proposera un accompagnement sur mesure en quatre temps : une conférence inaugurale pour défricher le sujet de manière neutre suivie de trois ateliers de co-construction avec les habitants. Tout au long de la démarche, EO a mis un espace numérique à disposition du groupe pour pouvoir partager librement des informations sourcées sur les différentes énergies.

Faire émerger des sites de projet



Les habitants ont proposé plusieurs sites potentiels pour recevoir des projets d'énergie renouvelable comme les terrains de tennis ou le site de la station d'épuration. Les deux sites potentiels d'implantation d'éoliennes fléchés au PLU ont également été débattus. ■

© BRUDED

↗ Les conclusions citoyennes approuvées par le conseil municipal

Plusieurs avis ont émergé de ces débats :

- Un avis favorable pour les filières de géothermie et du solaire thermique sur toute la commune, sous réserve du maintien des haies bocagères et d'un engagement dans une gestion durable des espaces boisés.
- un avis favorable pour le photovoltaïque en toiture. Des projets tels que la création d'ombrières sont envisagés.
- Des avis défavorables ont été émis à propos d'un développement accéléré de l'éolien et de la méthanisation. Ces projets ne pourraient être envisagés qu'à condition d'être portés par des citoyens, sans promoteur privé.

L'avis des citoyens a ensuite été soumis au conseil municipal qui a voté à l'unanimité l'approbation du compte-rendu.

66

Nous souhaitons associer les habitants à la réflexion pour créer de l'interconnaissance nécessaire sur ces sujets techniques et sensibles.

99



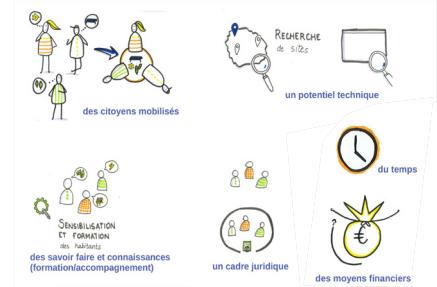
Mickaël
Derangeon,
adjoint

© BRUDED

↗ Une synergie commune / intercommunalité

Dans le cadre de la loi APER, déterminer les zones d'accélération est une mission qui échoit à chaque commune, mais dont l'animation est souvent prise en charge par les communautés de communes dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoire). Une méthodologie suivie par la communauté de communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) qui a organisé 9 réunions publiques pour les 9 communes de l'intercommunalité. "L'intercommunalité peut apparaître lointaine pour les habitants. Il nous semblait important de résister le débat du choix de développer telle ou telle énergie à un échelon communal" indique Mickaël Derangeon.

LES INGRÉDIENTS D'UN PROJET CITOYEN RÉUSSI



SCOP EO ©

Le dernier atelier a mis en avant les clés de réussite d'un projet citoyen d'énergie renouvelable

↗ Vers la mise en œuvre

La première étape a fait émerger des idées de projets chez les habitants : groupements d'achats pour des panneaux solaires photovoltaïques, ombrières solaires sur les terrains de tennis, tracker sur le site de la station d'épuration ou encore des panneaux photovoltaïques en toiture d'un futur bâtiment pour la CUMA.

Après la première étape de diagnostic et d'études prospectives, la commune a souhaité poursuivre l'implication des habitants pour travailler à la mise en œuvre des projets. La SCOP EO a été missionnée pour réaliser cette seconde étape qui va démarrer fin mai 2025.

Autre acteur clé de la démarche, le syndicat d'énergie de Loire Atlantique (TE44) accompagne la commune sur le volet technique, réglementaire et financier des projets.

↗ Coût des deux missions

Le coût de la première partie de l'accompagnement s'est élevé à 10 000 euros TTC, entièrement pris en charge par la commune. Le coût de la seconde prestation s'élève à 13 000 euro TTC dont 70% pris en charge par l'ADEME. ■

RAPPEL DE L'AVIS CITOYEN SUR LES ZAER

	PV ombrière Favorable Conditionné à des recommandations environnementales (maintien végétation)
	PV au sol Favorable uniquement sur la zone de la station d'épuration Défavorable sur les terres agricoles
	PV en toiture Favorable des toitures communales peuvent être intéressantes des collaborations pour les particuliers
	Éolien Défavorable Etude de la faisabilité d'un parc éolien dans une démarche uniquement citoyenne et sans promoteurs privés à continuer

	Géothermie Favorable
	Solaire thermique Favorable
	Bois énergie Favorable Maintenir et développer les haies
	Méthanisation Défavorable

Le conseil municipal a repris l'avis citoyen sur les filières à développer, voté à l'unanimité

CONTACT :

Mickaël Derangeon, adjoint / 02 40 31 50 53 / accueil@saintmarsdecoutais.fr

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • mai 2025



www.bruded.fr